

15 juil 2015 -12:10

Appartient à Conseil des ministres du 17 juillet 2015

Majoration du montant de l'allocation de remplacement de revenus pour les personnes handicapées

Sur proposition de la secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées Elke Sleurs, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à majorer le montant de l'allocation de remplacement de revenus pour les personnes handicapées.

Le projet prévoit de majorer l'allocation de remplacement de revenus de 2 % au 1er septembre 2015, par l'utilisation de l'enveloppe bien-être.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant majoration du montant de l'allocation de remplacement de revenus en application de l'article 6, § 6, de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030
1000 Bruxelles
Belgique